


# Procédure file

Informations de base	
NLE - Procédures non législatives	2019/0005(NLE)
Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel	
Accord de coopération CE&Russie dans le domaine de la science et de la technologie: renouvellement	
Voir aussi <a href="#">1999/0133(CNS)</a>	
Sujet 3.50.20 Coopération et accords scientifiques et technologiques	
Zone géographique Russie Fédération	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	 <a href="#">EHLER Christian</a>	02/04/2019
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Education, jeunesse, culture et sport</a>	Réunion <a href="#">3693</a>	Date 22/05/2019
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Recherche et innovation</a>	Commissaire MOEDAS Carlos	

Evénements clés			
18/01/2019	Document préparatoire	<a href="#">COM(2019)0007</a>	
01/04/2019	Publication de la proposition législative	<a href="#">07683/2019</a>	Résumé
02/04/2019	Vote en commission		
03/04/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/04/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A8-0188/2019</a>	
17/04/2019	Résultat du vote au parlement		

17/04/2019	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0413/2019</a>	Résumé
22/05/2019	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/05/2019	Fin de la procédure au Parlement		

### Informations techniques

Référence de procédure	2019/0005(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
	Voir aussi <a href="#">1999/0133(CNS)</a>
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 186-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/8/15394

### Portail de documentation

Document préparatoire	<a href="#">COM(2019)0007</a>	18/01/2019	EC	
Document de base législatif	<a href="#">07683/2019</a>	01/04/2019	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A8-0188/2019</a>	05/04/2019	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T8-0413/2019</a>	17/04/2019	EP	Résumé

## Accord de coopération CE&Russie dans le domaine de la science et de la technologie: renouvellement

**OBJECTIF** : renouvellement de l'accord de coopération entre la Communauté européenne et la Russie dans le domaine de la science et de la technologie.

**ACTE PROPOSÉ** : Décision du Conseil

**RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN**: le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

**CONTEXTE** : l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et la Russie a été signé à Bruxelles le 16 novembre 2000 et est entré en vigueur le 10 mai 2001.

L'accord est renouvelable d'un commun accord entre les parties pour des périodes supplémentaires de cinq ans. L'accord a été renouvelé à trois reprises, en 2004, 2009 et 2014, pour une période supplémentaire de cinq ans à chaque fois. L'accord actuel a expiré le 20 février 2019.

Les deux parties ont confirmé leur intention de renouveler l'accord pour une période supplémentaire de cinq ans sans y apporter de modifications.

**CONTENU** : en vertu du projet de décision du Conseil, le renouvellement de l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie, pour une période supplémentaire de cinq ans, serait approuvé au nom de l'Union européenne.

Le contenu de l'accord renouvelé sera identique à celui de l'accord actuel, tel qu'il a été examiné et approuvé avec les homologues russes. Il ne créera pas de nouveaux droits et obligations pour l'UE, mais étendra au contraire dans le temps le régime juridique existant entre les parties dans le domaine de la coopération scientifique et technologique.

Le renouvellement de l'accord s'inscrit dans l'approche de l'UE fondée sur les cinq principes directeurs pour gérer les relations actuelles de l'UE avec la Russie, qui ont été convenus lors du Conseil des affaires étrangères de l'UE du 14 mars 2016 et confirmés lors de celui du 16 avril 2018.

L'accord prévoit un cadre visant à renforcer, dans les années à venir, les contacts interpersonnels et la coopération en matière de STI dans des domaines d'intérêt stratégique de l'UE, afin de contrer la tendance à la baisse de l'intensité de la collaboration scientifique entre les participants de l'UE et de la Russie.

## Accord de coopération CE&Russie dans le domaine de la science et de la technologie: renouvellement

---

Le Parlement européen a adopté par 527 voix pour, 26 contre et 55 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie.

Le Parlement européen a donné son approbation au renouvellement de l'accord.